

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTBAZENS - Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le 10 juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.

Etaient Présents : Christophe BEC, Axelle BOYER, Francis CAZARD, Francis ESPINASSE, Patrick MARTY, Jacques MOLIERES, Yannick RECOULES, Michel ROUMEGOUS, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.

Etait Excusés : Régine BROS (ayant donné procuration à Jacques MOLIERES), Aurore COURTOIS (ayant donné pouvoir à Christophe BEC), Sylvie GUIRAO (ayant donné pouvoir à Francis ESPINASSE), Daniel MAYANOBE, Nathalie RAOUL (ayant donné pouvoir à Yannick RECOULES).

Présents : 10

Votants : 14

A été élu secrétaire de séance : Michel ROUMEGOUS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :
- Désignation d'un correspondant pour la sécurité routière.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Ordre du jour modifié :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 juin 2020 ;
2. Elections sénatoriales : désignation des délégués des conseils municipaux ;
3. Commission communale des impôts directs ;
4. Désignation d'un correspondant pour la sécurité routière ;
5. Questions diverses.

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 juin 2020.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 – Elections sénatoriales : Désignation des délégués du conseil municipal

De 1 000 habitants à 8 999 habitants : l'élection des délégués et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre des sièges de délégués et de suppléants à pourvoir (art. L 289).

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de MONTBAZENS - Séance du 10 juillet 2020

Monsieur le Maire indique que, conformément aux articles L.284 et L.286 du code électoral, le conseil doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales.

A - Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Mesdames Axelle BOYER et Céline VIGUIER ;
- Messieurs Michel ROUMEGOUS et Francis CAZARD.

La présidence du bureau est assurée par Monsieur le Maire.

B - Élection des délégués

La liste A est déposée et enregistrée. Elle se compose comme suit :

- MOLIERES Jacques
- VIGUIER Céline
- RECOULES Yannick
- TOURNIE Martine
- BEC Christophe
- RAOUL Nathalie

M. le Président du bureau rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

La liste déposée a obtenu : 14 voix

Monsieur le maire proclame élus délégués :

- MOLIERES Jacques
- VIGUIER Céline
- RECOULES Yannick

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de MONTBAZENS - Séance du 10 juillet 2020

Monsieur le maire proclame élus suppléants :

- TOURNIE Martine
- BEC Christophe
- RAOUL Nathalie

3 – Commission communale des impôts directs

Vu l'article 1650 du Code des Impôts ;

Considérant qu'il convient de soumettre au Directeur des services fiscaux une liste de contribuables de la commune répondant aux conditions posées par l'article 1650 susvisé ;

Considérant que cette liste doit comporter au minimum vingt-quatre noms ;

Le Conseil municipal :

- **PROPOSE** une liste (ci-dessous) de 24 personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs.

1	MME	BONNET épouse BOUSQUET	Jeannette
2	MME	COSTES épouse BROS	Régine
3	M.	CAZARD	Francis
4	MME	FILHOL épouse TOURNIE	Martine
5	M.	GILHODES	Paul
6	M.	DELCLAUX	René
7	M.	ESPINASSE	Francis
8	MME	MALLET épouse CAPUS	Françoise
9	MME	CASSAN née BORIES	Francette
10	MME	BOUSQUET épouse LEBOURCQ	Rose Marie
11	M.	ROUMEGOUS	Michel
12	M.	CARLES	Alain
13	MME	GARRIC épouse FILHOL	Corinne
14	MME	RIVA	Danielle
15	M.	ROUQUIER	Claude
16	MME	LEYGUES épouse ESCUDIE	Claudine
17	M.	VIGUIER	Raymond
18	M.	CERES	Jean-Paul
19	M.	LAZUECH	Yves
20	M.	RECOULES	Yannick
21	M.	GAUNET	Michel
22	MME	REGOURD épouse RECOULES	Christiane
23	M.	SOULIE	Jacques
24	MME	SABATIE épouse DELAVERNHE	Christiane

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de MONTBAZENS - Séance du 10 juillet 2020

4 – Désignation d'un correspondant sécurité routière

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Préfecture souhaite que les collectivités désignent un correspondant parmi les conseillers municipaux qui sera l'interlocuteur privilégié de la Préfecture concernant la sécurité routière.

Il appartient donc au Conseil municipal de désigner un élu correspondant sécurité routière.

Après vote du Conseil Municipal, est élu correspondant sécurité routière auprès de la Préfecture :

- Monsieur ESPINASSE Francis

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de MONTBAZENS - Séance du 10 juillet 2020

Délibérations du 10 juillet 2020
N°10072020-01 : Election sénatoriales : Désignation des délégués du Conseil municipal
N° 10072020-02 : Commission communale des impôts directs
N° 10072020-03 : Désignation d'un correspondant pour la sécurité routière

Signatures :

Christophe BEC

Axelle BOYER

Régine BROS
(procuration à J. MOLIERES)

Francis CAZARD

Aurore COURTOIS
(procuration à C. BEC)

Francis ESPINASSE

Sylvie GUIRAO
(procuration à F.ESPINASSE)

Patrick MARTY

Jacques MOLIERES

Nathalie RAOUL
(procuration à Y. RECOULES)

Yannick RECOULES

Michel ROUMEGOUS

Martine TOURNIE

Céline VIGUIER